

L'éthique médicale et les droits fondamentaux à Nuremberg (I)

par Claire Ambroselli*

Première partie

Avant-propos

Dans un travail échelonné sur trois livraisons du *Monde juif*, Claire Ambroselli nous donne un texte d'histoire qui est au premier chef un plaidoyer pour de "nouvelles formations civiques". Ce qui s'est passé entre 1939 et 1945 a cassé notre entendement traditionnel de la mort, du meurtre et de la guerre. Serions-nous sortis vainqueurs de cet ébranlement qu'il nous faille parler, sitôt abordée la question des crimes nazis, de "ressassement" ? Découvrir le sens des crimes commis, et leur portée, a pour fonction première de parler au lieu d'être parlé, d'agir au lieu d'être agi par ceux qui s'arrogent partout le droit de parler en nos noms. Le "crime contre la condition humaine" dont parlait François de Menthon à Nuremberg nous enjoint de lutter "contre une inhumanité à venir" (C. Ambroselli). Cette question d'histoire est une question d'actualité tout comme notre actualité interroge cette histoire.

Le texte de Claire Ambroselli est structuré en trois temps : la commémoration des procès de Nuremberg d'abord, leur actualité ensuite, enfin la part prise par H. Arendt durant et après la guerre pour qu'émergent de ce chaos de nouvelles formations civiques. Contre la barbarie menaçante, ces derniers mots disent l'actualité de cette histoire. Une actualité qui ne serait pas régression vers un passé obscur, mais progression vers de nouvelles formes du crime d'Etat, à commencer par ce que Michel Foucault qualifiait de "bio-pouvoir qui investit la vie de part en part".

Georges Bensoussan

* Médecin, INSERM Paris. Auteur de *L'Éthique médicale*, PUF, 1988 et *Le Comité d'éthique*, PUF, 1990.

L'éthique médicale et les droits fondamentaux à Nuremberg Plaidoyers pour de nouvelles formations civiques

Présentation d'un travail

Dans le cadre de travaux en cours et de recherches à faire sur l'éthique médicale à Nuremberg, et à la demande de G. Bensoussan d'une contribution pour *Le Monde Juif* sur les procès de Nuremberg, il a été proposé un travail spécifique sur la crise de l'éthique médicale et des droits fondamentaux à Nuremberg, centré sur l'étude, dans un premier temps de deux procès, le procès des médecins face à celui des grands criminels de guerre. Ce travail est structuré en trois temps conçus comme des "plaidoyers pour de nouvelles formations civiques". Un premier temps portant sur la commémoration des procès de Nuremberg est d'abord conçu comme un hommage aux apports fondamentaux du Centre de Documentation Juive Contemporaine et du Mémorial du Martyr Juif Inconnu sur tout travail de justice internationale depuis les procès de Nuremberg. Ce travail de commémoration et d'hommage au Centre et au Mémorial met en évidence une crise des archives historiques, nationales et internationales, dépendantes des nouvelles politiques d'Etat criminelles et de la crise de la culture exprimée par ces politiques. Il met aussi en évidence une crise des concepts traditionnels de justice, par l'institution de nouveaux tribunaux internationaux, la définition de nouveaux crimes, les crimes contre l'humanité – et la construction de nouveaux droits internationaux pour prévenir ces crimes et poursuivre les criminels.

Un deuxième temps portera sur l'actualité des procès de Nuremberg et la construction des droits fondamentaux dans le monde en confrontant le procès des grands criminels de guerre au procès des médecins. On étudiera comment des criminels ont été jugés dans différents procès pour les mêmes crimes, et comment l'apport de ces procès a contribué au développement de nouvelles questions d'éthique médicale posées dans le monde depuis 1948. On s'interrogera sur le "code de Nuremberg" et les nouvelles réactions qu'il a suscité avec la création de comités d'éthique, et sur la manière dont ces comités d'éthique tiennent compte des engagements des Etats pris dans la ratification des outils internationaux.

On cherchera, à partir de ces deux pôles de questions posées par les nouveaux droits internationaux comment on peut comprendre la place des travaux en cours des nouvelles associations médicales, créés parallèlement à ces développements des comités d'éthique, pour défendre certains droits fondamentaux dans le monde et participer aux nouveaux efforts de justice internationale du Tribunal pénal international de la Haye, pour juger les criminels en ex-Yougoslavie et au Rwanda. On comprendra mieux, à partir de cette étude, l'importance du travail

du CDJC et du Mémorial depuis leur création pour participer à ce nouveau travail de justice internationale, sans confusion sur la spécificité des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre ou des "infractions graves" qui servent de référence aux nouvelles institutions de justice internationale, telles qu'elles sont définies dans le droit international humanitaire. On comprendra mieux aussi l'importance des premières relations établies avec le CDJC et le Mémorial, en 1991, à la suite des travaux faits avec le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, et en 1993, pour engager, avec Médecins du Monde, les Premières assises de tous les médecins du Monde face aux crimes contre l'humanité.

Un troisième temps portera sur les apports fondamentaux de Hannah Arendt sur ces nouvelles formations civiques en cours de structuration depuis les procès de Nuremberg et la construction de nouveaux droits internationaux des êtres humains.

La commémoration des procès de Nuremberg Crise des archives et crise des concepts

Le premier temps centré sur la commémoration des procès de Nuremberg, avec la crise des archives et la crise des concepts auxquelles nous avons à faire face, est une première exploration des difficultés que nous avons à juger des criminels accusés de crimes contre l'humanité, et de commémorer ces procès : difficultés à étudier les crimes contre l'humanité sans étudier les procès, difficulté d'étudier les procès de Nuremberg dans les institutions actuelles, difficultés à intégrer l'apport des travaux sur l'éthique médicale dans le procès des médecins aux nouvelles constructions des droits fondamentaux, difficultés, enfin, de travailler les apports des procès, pour toute commémoration de la Deuxième Guerre mondiale, et pour toute histoire du XX^e siècle, comme les chercheurs du Centre ont su le faire et en ont témoigné dans leurs travaux indissociables de mémoire et d'histoire. Il est nécessaire de lever ces difficultés pour lutter contre ces crimes et comprendre les événements que sont ces procès, en sachant qu'il s'agit de difficultés personnelles et civiques interférant sur des difficultés professionnelles et politiques, nationales et internationales.

L'hommage au CDJC et au Mémorial du Martyr Juif Inconnu est centré sur le travail du Centre pour l'instruction des procès et le prolongement de ce travail de justice internationale, dans les "publications du Centre", essentielles pour la compréhension des procès et pour la construction de leur histoire autant que pour le travail de mémoire fait au Mémorial du Martyr Juif Inconnu, directement fondé dans ce travail de justice internationale. Ce travail consiste, dans cette contribution, à présenter certains témoignages des grandes figures de ces



La mort de Benjamin, survenue dans la nuit du 26 au 27 septembre, vint à ma connaissance le 8 novembre par une brève lettre de Hannah Arendt en date du 21 octobre 1940 ; elle se trouvait encore dans le midi de la France à cette époque. Lorsque Hannah arriva à Port-Bou quelques mois plus tard, elle chercha en vain sa tombe. “Elle était introuvable, il n’y avait son nom nulle part.” Et pourtant, d’après la lettre de Mme Gurland, celle-ci avait acheté une sépulture pour cinq ans. Hannah me décrivait ainsi l’endroit : “Le cimetière donne sur la petite baie, directement sur la Méditerranée ; il est taillé dans la pierre, sous forme de terrasses ; c’est dans ces murs de pierre que sont glissés les cercueils. C’est à coup sûr l’un des endroits les plus fantastiques et les plus beaux que j’aie vus de ma vie.”

Bien des années plus tard, on allait montrer (et l’on montre encore) aux visiteurs, dans l’un des deux cimetières (celui que visita Hannah Arendt), une “tombe de Benjamin”, entourée d’une enceinte de bois spéciale, avec son nom griffonné sur le bois. Les photographies dont je dispose prouvent très nettement que cette tombe, complètement isolée vis-à-vis des autres sépultures authentiques, est une pure fabrication des gardiens du cimetière qui, fréquemment questionnés au sujet de cette tombe, ont voulu ainsi s’assurer un pourboire. Diverses personnes qui se sont rendues sur place m’ont confirmé avoir eu la même impression. Certes, l’endroit est beau ; mais la tombe est une invention.

G. Scholem,
Walter Benjamin
Histoire d’une amitié

procès aux grandes figures du CDJC, pour en faire des lectures efficaces. Ces documents et ces archives sont d'une actualité brûlante, au regard des événements récents. Ce sont des archives et des documents nationaux et internationaux essentiels pour la construction des nouvelles responsabilités internationales de notre citoyenneté : une citoyenneté qui répond aux exigences nationales en les élargissant aux nouvelles exigences du monde en crise dans lequel nous sommes.

Ces textes montrent l'importance des procès de Nuremberg dans les travaux d'histoire et de mémoire du Centre. Ils montrent l'influence de ces travaux dans la construction de cette nouvelle justice internationale qui lutte contre les nouvelles criminalités de citoyens dans des fonctions d'Etat. Leur présentation dans un dossier ouvert aux problèmes posés depuis le commencement du procès des grands criminels de guerre à Nuremberg, en 1945, jusqu'au Tribunal pénal international de la Haye, en 1993, met en évidence les interférences de plus en plus explicites des questions posées par "l'éthique médicale" dans la construction de cette justice, des nouveaux droits fondamentaux, et de notre nouvelle citoyenneté internationale.

Le troisième temps de cet hommage est constitué par une présentation des "lectures à faire" en relais direct avec les lectures précédentes. Ces lectures permettront de relier la crise des archives et la crise des concepts que les procès de Nuremberg mettent en lumière, de nous associer aux autres travaux de ceux qui ont affronté, qui affrontent, ou qui affronteront cette crise, et de préparer ce travail d'histoire et de mémoire que nous avons à faire sur l'actualité de ces procès. La présentation de ces lectures est un prélude à la présentation qui sera faite dans une prochaine contribution sur l'actualité des procès de Nuremberg.

De la difficulté de juger les crimes contre l'humanité

Le XX^e siècle marque une rupture dans l'histoire de l'Occident, voire une rupture dans l'histoire de l'humanité : le jugement par un Tribunal militaire international, dans les procès de Nuremberg, de crimes sans précédents – des crimes contre l'humanité – définis dans le statut du Tribunal chargé de juger les criminels accusés d'avoir commis ces crimes. La nécessité de juger les criminels pour comprendre comment ces crimes ont été délibérément planifiés par des êtres humains se heurte à la difficulté que nous rencontrons pour comprendre pourquoi et comment ces procès restent un événement dans l'histoire de l'humanité. Nous devons donc étudier ces procès, étudier les conditions dans lesquelles nous sommes pour le faire afin de lever non seulement les résistances mais aussi les difficultés à le faire.

L'histoire de la Seconde Guerre mondiale se heurte à des événements et à des faits d'une violence telle qu'il est encore difficile aujourd'hui de

comprendre, qu'au-delà de l'horreur de ces événements et de ces faits, il s'agit de crimes commis par des criminels qu'il faut apprendre à juger. Il s'agit de crimes dont on ne peut pas comprendre, sans un travail spécifique de réflexions et de recherches, la conception, la planification politique en Europe, l'exécution, le jugement et les sanctions par un Tribunal international, et la prévention par le respect des êtres humains fondés sur la construction de nouveaux droits internationaux des êtres humains élaborés par les Nations Unies. Il s'agit donc d'étudier dans quelles conditions, où, quand, comment ce travail peut s'organiser, se développer, et s'ouvrir aux plus grand nombre de gens intéressés.

La difficulté majeure que nous avons pour faire ce travail tient aux conditions dans lesquelles nous sommes pour construire une histoire enracinée dans une mémoire meurtrie par ces crimes. S'en tenir à l'histoire positive des faits sans prendre en compte cette mémoire, c'est ne pas pouvoir avoir accès à l'atteinte à l'humanité des criminels coupables de crimes contre l'humanité. Au-delà de l'histoire des faits et des événements, l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale doit être centrée sur l'étude des crimes contre l'humanité pour pouvoir faire face à cette nouvelle exigence d'êtres humains meurtris par d'autres êtres humains. Cela nous oblige à remettre en question les différents domaines dans lesquels et à partir desquels la culture occidentale a basculé dans ses fondements. Nous avons à faire face à une rupture déjà ancienne dans l'histoire occidentale qui se révèle violemment dans les nouveaux régimes culturels et politiques du XX^e siècle et leurs crimes qui renversent les principes d'humanité en principe meurtriers. Ces crimes bouleversent même les bases du droit commun.

Cette remise en question des domaines culturels qui composent l'histoire de ces crimes ne peut se faire sans l'étude des procès pour apprendre à penser les principes d'humanité sur de nouveaux fondements de droits et de culture, et pour apprendre à juger toute infraction à ces principes. Cela nécessite des choix de méthode compatibles avec les objets de recherche qui sont eux aussi sans précédents, et pour lesquelles les structures d'information, de formation et de recherche traditionnelle sont incompatibles avec ces nouvelles exigences. La meilleure école pour cette recherche est celle qui structure des formations civiques sur l'histoire de ces crimes et de ces procès et sur la mémoire des êtres humains pour comprendre les mutations éthiques et politiques auxquelles nous avons à faire face.

De la difficulté d'étudier les procès

“Comprendre, toutefois, ne signifie pas nier ce qui est révoltant et ne consiste pas à déduire à partir de précédents ce qui est sans précédent ; ce n'est pas expliquer des phénomènes par des analogies et des

généralités telles que le choc de la réalité s'en trouve supprimé. Cela veut plutôt dire examiner et porter en toute puissance le fardeau que les événements nous ont imposé, sans nier leur existence ni accepter passivement leur poids comme si ce qui est arrivé en fait devait fatalement arriver. Comprendre, en un mot, consiste à regarder la réalité en face avec attention, sans idée préconçue, et à lui résister au besoin, quelle que soit ou qu'ait pu être cette réalité". Ces paroles de la préface du premier livre des *Origines du totalitarisme, Sur l'antisémitisme* publié par Hannah Arendt en 1951, introduisent notre difficulté à étudier l'histoire des crimes contre l'humanité et des procès des criminels.

Quand on étudie l'histoire des crimes contre l'humanité telle qu'elle a été développée depuis leur définition dans le statut de Londres du Tribunal militaire international de Nuremberg, on est frappé par la difficulté que l'on a à sortir des enceintes des Tribunaux pour comprendre comment l'instruction des procès des criminels et leurs jugements redonnent forme humaine à la communauté humaine pour reconstruire, entre les êtres humains, un monde détruit par d'autres êtres humains. L'histoire des crimes contre l'humanité est encore une histoire dissociée entre l'histoire des faits, élaborée dans des enceintes de spécialistes, le plus souvent dans des cadres universitaires de disciplines spécialisées, "l'histoire du temps présent", ou l'histoire du droit international public, ou toute autre spécialité historique ou juridique, plus rarement philosophique ou politique et l'histoire plus fondamentale des gens, notre histoire devenue enjeu d'une crise culturelle et politique sans précédent. L'histoire du procès des médecins, mais aussi de celui des juristes, des industriels et autres criminels est encore plus rarement faite.

Pourtant, les premiers témoins, les premiers juges, les premiers historiens se sont tous préoccupés avant tout de cette difficulté majeure que nous aurions, dans notre histoire, à "croire" les événements, et plus profondément encore à les comprendre, ne serait-ce que pour pouvoir "survivre" sans indignité ni complicité quelconque avec ces criminels et avec leurs crimes caractérisés par des éléments multiples infiltrés dans les pouvoirs civiques, professionnels et politiques des Etats nations, en pleine expansion économique impérialiste. La tâche est d'autant plus difficile que nous ne sommes absolument pas préparés, par notre éducation, ni par notre vie professionnelle et politique actuelle, à comprendre comment notre histoire est tributaire de ces événements qui éclairent le passé, que l'histoire apparaît "lorsque survient un événement suffisamment important pour éclairer son propre passé".

L'"endoctrinement" dans lequel nous sommes éduqués s'apparente à la "propagande" des informations politiques médiatisées. Comme l'analyse encore Hannah Arendt, "l'endoctrinement réduit à néant l'activité de compréhension". Vivre dans un monde où les communa-

tés humaines accepteraient un endoctrinement, c'est vivre dans un monde où les affaires humaines ne peuvent plus se comprendre, dans un monde où les individus eux-mêmes ne se comprennent plus entre eux. "Dans la mesure où les totalitarismes sont apparus dans un monde non totalitaire (ils ne sont pas tombés du ciel mais ont cristallisé des éléments présents dans ce monde), le processus de leur compréhension implique donc clairement, et peut-être même essentiellement, que nous nous comprenions nous-mêmes. Car si nous nous contentons de connaître sans comprendre ce contre quoi nous nous battons, nous connaissons et comprenons encore moins bien ce pour quoi nous nous battons". (H. Arendt, *Compréhension et politique*, 1953).

Il peut paraître étonnant que face à ces nouvelles exigences, nous nous heurtions encore, dans cette construction d'un nouveau monde bouleversé par des politiques totalitaires, à l'indifférence, le rejet, la négation de ces politiques et des éléments qui les ont rendu possibles qui sont toujours à l'œuvre chez ceux qui précisément continueraient à faire comme si ces événements n'avaient pas eu lieu. Nous avons d'abord à comprendre comment il est encore possible aujourd'hui de cohabiter, dans ce monde que nous voulons reconstruire, dans lequel nous voulons résister à toute domination totalitaire, avec des êtres humains qui ne cherchent ni à comprendre ni à réagir à des événements, comme les crimes politiques du XX^e siècle qui ont "littéralement pulvérisé nos catégories politiques et nos critères de jugement moral". Cette cohabitation ne doit pas nous tromper sur le danger qui nous menace à vouloir comprendre nos contemporains sans apprendre à penser et à comprendre ces résistances.

Etudier l'histoire des crimes contre l'humanité, c'est tenter de faire face à ces difficultés dans les conditions dans lesquelles nous sommes pour comprendre la "réalité" de ces crimes, en les regardant en face, "sans idée préconçue", pour pouvoir lui résister quand cette réalité met en péril notre humanité. Ce qui nous oblige à faire face "au grand jour" de la "catastrophe finale" pour en analyser les "courants souterrains qui ne peuvent surgir que dans ce grand jour. Mais le grand jour ne vient pas dans l'horreur des faits, ni dans l'analyse scientifique des événements. Il faut reprendre là encore l'analyse de H. Arendt qui pose d'emblée la question paradoxale de notre compréhension d'une "réalité qui a anéanti nos catégories de pensée et nos critères de jugement", sans que notre tâche de comprendre soit pour autant "sans espoir". Car, si nous avons perdu nos moyens de comprendre", cela ne vient pas du phénomène totalitaire.

"Du point de vue du sens commun, nul besoin de l'apparition du totalitarisme pour se rendre compte que nous vivons dans un monde sans dessus dessous où il est impossible de s'orienter d'après des règles qui relevaient du sens commun". Cette "ruine du sens commun", on la

doit davantage à la “révolution industrielle” qui “en quelques décennies, transforma la planète plus profondément que ne l’avaient fait auparavant les trois millénaires d’histoire que nous connaissons”. Le danger de la domination totalitaire qui reste à l’œuvre quand on ne cherche pas à comprendre comment elle a transformé la réalité et comment elle peut toujours le faire, c’est sa tentative de “réduire ses victimes à cette condition de non-signifiante en recourant à la terreur et à l’apprentissage d’un mode de pensée idéologique”. Le danger majeur qui persiste aujourd’hui, quand on ne fait pas l’histoire des crimes contre l’humanité pour comprendre la “réalité” d’une domination totalitaire, c’est “l’étrange et ingénieuse substitution au sens commun de cette logique implacable propre à la pensée totalitaire”.

Avec cette substitution, nous perdons “ce monde commun où nous avons chacun notre lieu, où nous pouvons vivre ensemble, parce que nous possédons un sens capable de contrôler et d’ajuster toutes les données sensibles qui nous sont propres à celles des autres”. Chaque fois qu’une “idée”, quelle qu’elle soit, nous fait perdre “le sens politique par excellence”, si nécessaire à notre besoin de compréhension, nous sommes livrés à des endoctrinements, à des clichés, à des “pouvoirs de persuasion contraignant” qui finalement risquent de nous mener à ce mal radical qui consiste à ne plus penser, à ne plus pouvoir juger, à ne plus pouvoir prendre en compte “les différences réelles” entre le bien et le mal, entre l’humain et l’inhumain.

Dans un monde soumis à la domination totalitaire, l’ultime danger reste peut-être celui de l’historien qui ne doit pas devenir “un prophète tourné vers le passé” en défigurant la nouveauté de l’événement, “en déduisant à partir de précédents ce qui est sans précédent”. “Lorsque survient un événement assez important pour éclairer son propre passé, l’histoire apparaît”, dit H. Arendt. Mais, “ce qu’un tel événement nous révèle, c’est un commencement jusque là enfoui dans le passé”. “Pris dans une grille de concepts préconçus ...aucun événement ne peut advenir dans son irrévocable nouveauté”. Mais il s’agit bien là de notre histoire humaine, “où chaque événement révèle un paysage inattendu d’actions, de passions ou de nouvelles potentialités dont l’ensemble dépasse toujours la somme totale de toutes les volontés et la signification de toutes les origines”. Et si c’est l’historien qui accomplit cette tâche, il est, comme tous les autres spécialistes vis-à-vis des affaires humaines menacés du danger de “déformation professionnelle”, quand il s’agit de penser l’histoire humaine. Le danger de l’historien, s’apparente à celui du philosophe, quand il se met à “ériger en philosophie l’histoire”. Même si son récit a un début et une fin, “il doit savoir qu’il s’inscrit dans un cadre plus large, l’histoire elle-même”, et que “l’histoire est un récit qui ne cesse de commencer, mais ne finit jamais. La

fin au sens strict ne peut être que la disparition de l'homme de la surface de la terre".

Cette analyse de l'histoire à la lumière de la pensée de l'événement est essentielle à comprendre et à étudier quand nous sommes, comme aujourd'hui, face à l'étude de notre passé qui est une "réalité qui anéantit nos catégories de pensée comme nos critères de jugement". Que nous reste-t-il quand nos outils ne sont plus adaptés pour comprendre la réalité, que nos concepts fondamentaux de vie, de mort et d'humanité sont faussés par des endoctrinements et des propagandes sans résistances, que nos conditions de liberté sont trompées par des "pouvoirs de persuasion contraignant" sans qu'on s'y oppose, que nous reste-t-il sinon cette "aptitude humaine à commencer", cette "naissance de chaque individu... qui vient réaffirmer le caractère originaire de l'homme d'une manière telle que l'origine ne peut plus jamais être totalement refoulée dans le passé" ?

Notre compréhension du passé est bien indissociable de notre compréhension propre. "Le fardeau que les événements nous ont imposé" ne peut pas être dissocié du "fardeau que le don divin de l'action fait peser sur nous, celui "d'être un commencement et d'être par là même doué d'une aptitude à commencer", même quand des politiques totalitaires se croient capables de pouvoir "exterminer" des êtres humains. Ce "commencement de quelque chose de neuf", "essence même de la liberté humaine", ce "commencement qui n'est pas seulement une "aptitude", mais qui est l'homme lui-même". "Cet être dont l'essence est de commencer porte peut-être en lui-même suffisamment d'originalité pour pouvoir comprendre sans catégories préconçues et juger sans l'ensemble des règles traditionnelles qui fondent la morale". Nous pouvons, alors, dans de telles conditions, essayer de nous repérer dans le monde, librement, avec toute l'imagination que cette liberté nous laisse, quelle que soient les dominations totalitaires qui nous menacent.

On comprend mieux, dans ces conditions, les difficultés que nous avons à étudier les crimes contre l'humanité sans prendre en compte l'histoire des procès, à comprendre nos problèmes éthiques et politiques actuels dissociés de cette histoire, à travailler ces problèmes en les dissociant des questions d'éthique médicale et de la crise des droits fondamentaux qu'elle génère au XX^e siècle. Qui pouvait imaginer ce que le procès des médecins allait révéler ? Il suffit de se reporter au témoignage de T. Taylor sur ce procès pour entendre les premières réactions à ces "révélations". Mais alors, comment les politiques criminelles planifiées et exécutées avec les appareils d'Etat de santé et de recherche, ont-elles été comprises et jugées dans le procès des grands criminels de guerre ? Comment étudier aujourd'hui ces "révélations" et ces interférences sans prendre en compte la crise éthique et les muta-

tions civiques de ces nouvelles procédures de justice internationale dans l'histoire de la médecine, dans l'histoire des Etats et dans l'histoire de l'humanité ?

L'étude des crimes contre l'humanité conçus et exécutés dans des institutions médicales ou par des médecins ou des personnels de santé dans des camps de concentration et d'extermination, suscite souvent une révolte et une stupeur, comme si la fonction médicale restait encore garante d'une protection des gens. Et c'est précisément dans l'histoire des procès que les différents acteurs cherchent à définir et à comprendre comment ces crimes contre l'humanité étaient liés à des actes médicaux. Servatius, avocat de l'accusé Brandt à Nuremberg dira dans sa plaidoirie de défense d'Eichmann à Jérusalem, que c'était des médecins qui avaient mis au point le meurtre des malades par la chambre à gaz, et que "tuer est aussi un procédé médical". Une telle plaidoirie relevée par H. Arendt dans *Eichmann à Jérusalem* ne nécessite-t-elle pas une réaction immédiate de travail et de compréhension approfondie et non pas simplement un signalement de ce crime, et une seule compassion sans histoire ni mémoire pour les malades tués dans ces premières chambres à gaz ?

Une telle question ne suffit-elle pas pour entreprendre, malgré toutes les difficultés, ce travail d'histoire et de mémoire indissociable du travail de justice internationale amorcée avec les procès, celui des grands criminels de guerre et celui des médecins ? Comment, sans ce travail, prendre en compte les nouvelles questions politiques de notre condition humaine portant sur la connaissance de la vie et de la mort face à l'expérimentation médicale et scientifique, la place du travail ou de l'absence de travail face à la vie et à la mort humaine, la place de la santé et de la maladie dans la valeur donnée à l'existence des êtres humains dans le monde actuel, le sens de la vie et de la mort des gens face à la guerre ou à la paix ? Ces questions sont, depuis les procès de Nuremberg, au cœur des crimes contre l'humanité planifiés et exécutés en Europe sous les premières dominations totalitaires nazies. Avant d'entreprendre cette étude comparée des criminels, des crimes et des procès qui sera présentée dans une prochaine contribution, il importe de réfléchir sur les apports fondamentaux de ces procès dans un travail de justice internationale qui donne une nouvelle forme au travail d'histoire et de mémoire que nous avons à faire.

Les procès de Nuremberg et "l'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis"

Un des premiers apports fondamentaux des procès de Nuremberg, est de nous ouvrir de nouvelles portes sur "l'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis". Avant d'être au procès d'Eichmann, à Jérusa-

lem, H. Arendt avait suivie de très près les procès de Nuremberg. C'est même cette première compréhension de l'importance des procès de Nuremberg qui l'incitera à demander ce travail de reportage à Jérusalem. Son épilogue traite directement de la confrontation de ces deux procès, de leurs apports et de leurs échecs respectifs (*cf.* le texte dans l'hommage au Centre et au Mémorial). Dès 1946, elle revendiquait "désespérément cette histoire comme un besoin". "Nous avons désespérément besoin, pour l'avenir, de l'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis." Ce "besoin pour l'avenir", exprimé en 1946, est encore plus actuel aujourd'hui qu'hier. Ce besoin désespérément revendiqué en notre nom en 1946 apparaît en 1996, cinquante ans plus tard comme un projet commémoratif et historique qui n'est pas de l'ordre d'un travail professionnel, mais qui est de l'ordre d'une exigence éthique et civique. Ce besoin apparaît aujourd'hui comme une exigence particulièrement urgente à accomplir, face aux travaux déjà faits sur cette histoire.

Ce besoin et cette exigence prennent toute leur mesure et apparaissent dans de nouvelles dimensions, à la lumière de l'étude de la participation des médecins et de l'éthique médicale. Une mesure et des dimensions souvent dissociées de l'ensemble du travail historique déjà fait alors qu'elles apportent des lumières et des rectificatifs essentiels pour cette histoire et pour comprendre les transformations en cours de notre condition humaine, issues de la civilisation européenne.

Ce "besoin" de l'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis prend son vrai sens au regard du sens traditionnel donné au concept de besoin. Il ne s'agit plus, ici, d'un besoin vital, mais d'un besoin qui fait rupture avec le besoin vital traditionnel, un besoin "de l'histoire", – l'histoire qui n'est plus l'histoire traditionnelle quand il s'agit de l'histoire vraie d'un "enfer", qui lui aussi n'est plus l'enfer traditionnel qui avait terrorisé la Chrétienté. Nous sommes là face à deux concepts qui font l'un et l'autre, l'un en interférence avec l'autre, rupture avec la tradition occidentale. L'histoire, l'histoire européenne doit prendre en charge un nouvel enfer qui, si nous voulons maîtriser ce passé, nous oblige à nous impliquer dans une nouvelle relation avec l'histoire, la nôtre et celle de l'humanité.

Et ce nouvel enfer dont nous avons à faire l'histoire, notre histoire au XX^e siècle, n'est plus l'enfer chrétien, le lieu du "feu éternel", "châtiment éternel" pour les "damnés" jugés le jour du jugement dernier par le Fils de l'homme. C'est un nouvel enfer politique, "l'enfer construit par les nazis", sur terre, "qui empoisonne l'air que nous respirons", et qui est constitué par des actes en rupture avec toute notre tradition. Des actes qui "ont littéralement pulvérisé nos catégories politiques et nos critères de jugement moral". L'événement majeur du XX^e siècle, celui qui soutient notre espérance de justice dans un monde

où nous risquons toujours d'être "désolés", sans ce nouveau sol de justice pour marcher et habiter avec les autres, c'est l'ouverture de cette justice internationale qui instaure cette nouvelle histoire dont nous avons besoin, en commençant par rendre justice.

"Nous maîtrisons le passé par le juger, raconter des histoires, faire l'historiographie, ou par les procédures des cours de justice" enseignait Hannah Arendt à des étudiants en 1964. Cette maîtrise nécessite au XX^e siècle un nouveau travail sur ces mutations fondamentales de la justice et de l'histoire. Une justice humaine, un tribunal pénal international, militaire, sur terre, non plus un tribunal divin, sur terre. "Il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu". Le jugement est fondamental : il fonde l'histoire vraie que nous avons à faire. Il nous relie aux tentatives de réconciliation avec le monde que nous avons à faire avec les autres.

Ce travail nouveau de justice et d'histoire, en rupture avec toute notre tradition, se dessine là où il est possible de le construire, au-delà de toutes les difficultés et de toutes les résistances rencontrées. C'est là que la participation des médecins et la place de l'éthique médicale ont une place essentielle. L'enfer construit par les nazis était un enfer "racial", "raciste", eugéniste fondé sur des idéologies médicales, biologiques et sanitaires définissant de nouvelles idéologies politiques. A partir de ces idéologies, des êtres humains se sont crus autorisés à pouvoir transformer la protection des gens et la sécurité des Etats en planifiant des crimes sans précédents. Cette planification politique s'appuyait sur des appareils d'Etat et sur de nouveaux pouvoirs disposant de nouvelles institutions de recherche médicale, biologique et sanitaire, capable d'agir sur les conditions de la conception et de la naissance humaine, la vie et la mort des gens.

Ces nouveaux actes qui généraient de nouveaux droits ont suscité dès la fin du XIX^e siècle une crise fondamentale de l'éthique médicale dans les pays industrialisés. Cette crise a été, pour la première fois, travaillée publiquement – condition essentielle pour la traiter – dans le procès des médecins à Nuremberg. Ce qui fait de ce procès, un événement majeur du XX^e siècle. Non pas simplement dans l'histoire de la médecine dont les structures actuelles, positivistes et productivistes, incompatibles avec la crise éthique de cette histoire, font résistance, comme beaucoup d'autres éléments de notre histoire. Mais plus fondamentalement dans l'expression de ce nouveau "besoin" de justice et d'histoire vraie de "l'enfer construit par les nazis" pour comprendre ce que les droits nationaux et internationaux n'avaient jamais su encore protéger : des pratiques médicales menaçant les normes en vigueur dans l'ensemble des pays civilisés en agissant, par de nouvelles pratiques légales et politiques sur la naissance, la vie et la mort des citoyens de ces Etats.

C'est le procès des médecins à Nuremberg qui allait révéler au monde une crise fondamentale de l'éthique médicale, bouleversant les fondements civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels des relations et des pratiques humaines, dans ces temps et ces situations essentielles de l'existence humaine, la conception, la naissance, la vie, la mort et la destinée du corps humain. Mais quels sont aujourd'hui les moyens dont nous disposons pour étudier cette crise de l'éthique médicale qui est au centre de la crise de la justice et de l'histoire vraie de l'enfer construit par les nazis ? Quelles sont les conditions dans lesquelles nous pouvons avoir accès à cette crise qui reste pour beaucoup imperceptible, sans intérêt, ou d'une importance politique telle qu'elle est politiquement, fermée, confisquée aux citoyens ? Dans quelles conditions pouvons-nous répondre à ce nouveau besoin fondamental d'une histoire des pratiques médicales et de l'éthique médicale pour faire "l'histoire vraie de l'enfer construit par les nazis" ?

Questions posées par la commémoration des procès de Nuremberg

Nous avons donc à nous aventurer, par nécessité, là où c'est possible, comme dans ce travail, dans les traces de ceux qui ont commencé la construction de cette nouvelle justice internationale, dans le même esprit et avec les mêmes exigences d'histoire et de mémoire que celles et ceux qui ont déjà participé à cette construction. Nous avons à coopérer à un travail de commémoration des procès de Nuremberg sans dissocier la mémoire des pensionnaires d'asile tués à Grafeneck ou dans un des six autres "instituts euthanasiques", de celle de tous ceux qui ont été tués dans des camps de concentration et d'extermination.

Les premiers témoins et les premiers historiens de cet "enfer créé par les nazis" nous ont appris à penser, par leur témoignage et leur travail historique que nous risquons de perdre nos moyens de comprendre. La situation critique dans laquelle nous nous retrouvons nécessite un travail urgent de réconciliation : "Nous réconcilier avec un monde où de tels événements sont simplement possibles", nous réconcilier avec de nouvelles catégories politiques et de nouveaux critères de jugement qui sont à redéfinir.

Même si comme le précise encore H. Arendt, "du point de vue du sens commun, nul besoin de l'apparition du totalitarisme pour se rendre compte que nous vivons dans un monde sens dessus dessous où il est impossible de s'orienter d'après des règles qui relevaient autrefois du sens commun", même si ces événements tragiques de la Seconde Guerre mondiale génèrent encore le plus souvent "une horreur sans voix", nous avons à "considérer ces événements contemporains avec le regard rétrospectif de l'historien, et le zèle analytique du

spécialiste de sciences politiques”, ceux-là mêmes qui animaient H. Arendt dans l’écriture du “système totalitaire”, pour répondre à ces trois questions : “Qu’est-ce qui s’est passé ? Pourquoi cela s’est-il passé ? Comment cela a-t-il été possible ?”

H. Arendt montre comment les totalitarismes “ne sont pas tombés du ciel mais ont cristallisé des éléments présents dans ce monde”. Elle analyse, à partir des accusations portées dans les procès de Nuremberg, les différentes étapes de la construction de cet “enfer” “incarné par ces types de camps réalisés à la perfection par les nazis” : le meurtre de la personne juridique, le meurtre de la personne morale, l’assassinat de l’individualité par la manipulation du corps humain. “Le problème est de fabriquer quelque chose qui n’existe pas : à savoir une sorte d’espèce humaine qui ressemble aux autres espèces animales et dont la seule “liberté” consisterait à “conserver l’espèce””. Nous ne pouvons pas concevoir un “mal radical” dans notre tradition philosophique, dit-elle, “le mal radical est, peut-on dire, apparu en liaison avec un système où tous les hommes sont, au même titre, devenus superflus. Les manipulateurs de ce système sont autant convaincus de leur propre superfluité que de celle des autres, et les meurtriers totalitaires sont d’autant plus dangereux qu’ils se moquent d’être eux-mêmes vivants ou morts, d’avoir jamais vécu ou de n’être jamais nés”.

Il est impossible de commémorer les procès de Nuremberg comme on commémore encore trop souvent les événements de la Deuxième Guerre mondiale, c’est-à-dire sans poursuivre cet exercice essentiel de compréhension et de définition de cette histoire et des nouvelles conditions d’existence que cette histoire nous oblige à travailler. Si on pouvait commémorer la “libération” des “camps d’extermination”, “détruits” en 1943 par Himmler pour ne laisser aucune trace, comme on a commémoré la libération des “camps de concentration et d’extermination” en 1944 et en 1945, on n’hésiterait pas, là encore, à se lever pour réagir contre ce mal fondamental qui nous menace toujours et qui consiste d’abord à ne pas penser. Comme si il était possible d’effacer ces “traces” laissées par des “cendres humaines” !

“Le mal radical”, “le mal absolu”, la “banalité du mal”, “l’absence de pensée”, “l’isolement”, la “désolation” sont autant de concepts qui risquent de définir notre situation si nous ne faisons pas cet exercice essentiel de pensée historique et de pensée politique sur ces conditions d’existence et sur ces “libérations”. Et pourtant, malgré l’insuffisance de ces réactions, depuis 1945, avant même 1945, depuis le début de ces camps et des autres crimes planifiés par ces nouvelles dominations totalitaires, des résistants à ces crimes ont agi, se sont exprimés au moment même où les criminels croyaient pouvoir les faire taire, agir sur leur humanité, ou effacer leur nom et leurs traces. Depuis ces réactions et celle de tous les résistants à ces crimes, comme ceux qui, en

1943, se sont levés dans le Ghetto de Varsovie ou dans le Centre de Documentation Juive Contemporain, ce travail pour comprendre et définir ces nouvelles conditions se construit, par ceux-là mêmes qui apprennent à le penser pour pouvoir le combattre.

Les nombreux témoignages des déportés convergent : ils nous laissent leur message qu'ils sont les seuls à pouvoir dire "avec des mots venus de la mémoire charnelle" et non par "reconstitution théorique" comme l'écrit J. Semprun dans *L'Écriture ou la vie*, avant qu'il n'y ait plus personne pour "dire ce qu'auront été la faim, le sommeil, l'angoisse, la présence aveuglante du Mal absolu – dans la juste mesure où il est niché en chacun de nous comme liberté possible". Ils nous disent même que les seuls vrais moments de leur existence, ce sont ces moments là, passés dans ces camps, ou les dialogues qu'ils peuvent encore avoir avec leurs amis connus dans ces camps, que quand ils y reviennent, ils reviennent chez eux, comme en témoigne J. Semprun en retournant dans le Mémorial du Camp de concentration de Buchenwald en 1992.

La définition des nouvelles catégories politiques et de nouveaux critères de jugement s'élabore dans ces témoignages exemplaires, dans les luttes et les prises de position qu'ils impliquent contre toutes les nouvelles violations des droits fondamentaux. Les droits fondamentaux sur lesquels s'appuient ces luttes et ces prises de position contre les violations de la dignité et des droits des êtres humains ont été "proclamés", dès 1948 et en 1966, par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec l'élaboration de la Charte internationale des droits de l'homme : la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels. Nous avons à construire ces nouveaux droits que l'Europe a élaboré dès 1950, dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Ces droits ne valent que par les actions de ceux là même qui les ont vécu, en rendant possible leur élaboration indissociable de leur application. Qu'en faisons-nous, nous qui n'avons pas connu ces camps par "mémoire charnelle" mais qui les connaissons par travail historique, éthique et politique ?

L'Assemblée générale des Nations Unies proclame dans le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, "qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie". C'est dans la même déclaration que la même Assemblée proclame solennellement l'article 1 de cette déclaration : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits". A travers cette proclamation, on peut déjà entendre tous les silences et toutes les paroles des déportés qui se sont interrogés sur les raisons pour lesquelles ils ont dû combattre l'indignité et l'inhumanité

des criminels qui leur faisaient subir de nouvelles conditions de vie dans ces camps. Que faisons-nous pour poursuivre ces constructions et transformer par plus de justice, un monde aussi injuste et criminel dans lequel nous sommes nés ?

Nous avons à apprendre à démolir toutes conditions de vie, de naissance et de mort, de maladies et d'expérimentations, médicales, industrielles, sociales et politiques instaurées par des hommes politiques et des professionnels qui croyaient ou qui croient encore, dans de nouvelles conditions, pouvoir "dominer" d'autres êtres humains en les privant de leurs droits fondamentaux, des "droits à protection absolue", comme l'affirme M. Delmas-Marty, "d'êtres humains nés égaux en dignité et en droits". Pour ce travail difficile et toujours risqué que nous avons à faire dans une Europe libérée des deux nouvelles dominations totalitaires, le nazisme, en 1945, et le stalinisme en 1989, nous devons nous appuyer aussi sur ce travail de justice toujours en cours.

Dans le procès des grands criminels de guerre, qui s'est ouvert le 20 novembre 1945 à Nuremberg, les responsables politiques des crimes qui étaient "sans localisation géographique" ont été jugés. Les procédures trop compliquées du procès des grands criminels ont incité les quatre commandants en chef des zones occupées de promulguer une loi, la loi de contrôle n°10 pour "mettre à exécution les dispositions de la Déclaration de Moscou, de l'accord de Londres et de la Charte qui suivait, en vue de créer en Allemagne une base juridique uniforme pour des poursuites judiciaires contre les criminels de guerre et délinquants analogues, autres que ceux qui seront jugés par le Tribunal militaire international".

Dans la zone américaine, douze procès ont eu lieu d'octobre 1946 à avril 1949. Les "procès de Nuremberg" comprennent le procès des grands criminels de guerre et ces douze procès. Le premier acte d'accusation dressé le 25 octobre 1946 accusait des médecins, administrateurs, personnels des différents services de santé et de recherche allemands. Le procès a été centré sur les accusations d'expériences médicales criminelles.

Les juges ont proclamé, le jour du jugement, dix nouvelles règles d'éthique médicale pour rendre permmissibles les développements de la médecine expérimentale. Ces dix règles sont fondées sur la première règle qui exige la protection légale du consentement des sujets humains pour leur participation à ces expérimentations et la poursuite judiciaire des promoteurs de recherche qui ne respectent pas cette exigence. Ces règles, qui sont une étape essentielle de la crise de l'éthique médicale et des droits fondamentaux pour les pays industrialisés, sont devenues un "code", le "code de Nuremberg", problématique par l'usage qu'on en a fait en transformant les règles énoncées dans de nouvelles

“directives internationales d'éthique médicale” élaborées par des médecins et pour des médecins, des comités d'éthique et de nouvelles législations qui s'adaptent d'avantage aux avancées biologiques et médicales qu'aux exigences internationales des droits des êtres humains.

Mais un silence plus troublant encore persiste dans l'histoire des crimes contre l'humanité sur le crime pour lequel K. Brandt, Commissaire du Reich pour la Santé et l'Hygiène et médecin personnel d'Hitler et trois autres accusés ont été jugés, – l'exécution planifiée du programme appelé “euthanasie”. L'histoire de ce crime contre l'humanité témoigne directement de notre difficulté à comprendre ces crimes. Son signalement, la description historique qui ne rapporte que les faits ne peuvent nous faire comprendre l'importance de la pensée médicale et de la pensée biologique dans les nouvelles normalisations politiques des pays occidentaux. On ne peut comprendre comment les équipes criminelles des “instituts euthanasiques” allemands ont conçu des chambres à gaz, dans des institutions médicales, pour tuer les pensionnaires d'asile sélectionnés comme “incurables” par commission médicale spécialisée, ni comment elles ont été “transférées à l'Est”, en Pologne, pour construire de nouveaux “camps d'extermination” destinés à tuer systématiquement les Juifs d'Europe déportés vers l'Est, sans un travail d'histoire et de mémoire qui interpelle directement notre propre histoire et notre propre humanité.

L'histoire de ce crime nécessite un vrai travail de commémoration civique, médicale et politique. Nous, médecins et professionnels de santé, nous avons à faire ce travail, avec d'autres, pour ne pas nous en tenir à une “compassion” incompatible avec la nouvelle spécificité d'un crime contre l'humanité élaboré dans des institutions médicales allemandes. Nous avons à commémorer avec celles et ceux qui ont déjà fait ce travail d'histoire et de mémoire, indissociable d'un travail de justice internationale. Nous avons à le faire là où c'est possible, dans nos institutions civiques, professionnelles et politiques. L'histoire de ces crimes contre l'humanité et de ces procès nous apprennent d'abord que ceux qu'ils menacent ne sont pas seulement les pensionnaires d'asile, les faibles et les incurables, ni des groupes humains spécifiques, les Juifs, les Tziganes ou les Polonais, les Allemands, et d'autres, mais c'est comme le disait H. Arendt, “l'humanité toute entière qui était mise en danger”, en commençant par nous-mêmes si nous ne cherchons pas à comprendre ce qui s'est passé, comment cela a pu se passer, comment cela a-t-il été possible.

Nous avons à comprendre comment, dans notre culture politique, l'Occident a pu concevoir cette criminalité nouvelle qui nous menace toujours et qui transforme la nature même du crime. Il s'agit, comme l'analysait François de Menthon, procureur au TMI de Nuremberg,

d'un "crime contre le statut de l'être humain". Ces crimes contre l'humanité restent toujours, depuis cinquante ans et malgré les autres procès des criminels qui sont jugés pour ces crimes, une question d'actualité. Aujourd'hui encore, au moment où l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus critiquée pour son incompétence à rendre une justice internationale dans le monde, le Dr. Yves Ternon, un des historiens exemplaires sur l'histoire de ces crimes, témoigne dans son nouveau livre sur *L'Etat criminel. Les génocides au XX^e siècle*, "qu'aucun document international n'est aujourd'hui en mesure de prévenir et de réprimer le génocide". Une petite lueur, dans ce paysage sombre, une lueur qui nécessite notre vigilance et notre présence, la création d'un tribunal pénal international pour juger les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie, et, événement sans précédent, les Organisations non gouvernementales, et notamment, les associations humanitaires médicales témoignent pour l'instruction des procédures retenues.

Une autre lueur plus récente qui touche directement les difficultés rencontrées pour faire l'histoire de "cette éclipse de la médecine" et de cette "mémoire essentielle" qui porte d'abord sur la mémoire des malades qui ont été tués, l'exposition récente au Palais des Beaux-Arts de Charleroi, intitulée "La Beauté insensée", qui présentait à un public nombreux, des dessins de malades allemands étudiés par un psychiatre dans l'institut psychiatrique universitaire d'Heidelberg, avec un "signalement" – signe d'un travail d'histoire et de mémoire – le meurtre de certains de ces malades à Grafeneck ou à Hartheim, le seul "institut euthanasique" créé en dehors de l'Allemagne, en Autriche.

*

* *

Quels qu'aient été les grands crimes de l'histoire de l'humanité, quels que soient les crimes politiques d'aujourd'hui, aucun crime n'a été comparable aux crimes commis dans cet enfer nazi : crimes des pensionnaires d'asiles considérés comme "des vies ne valant pas la peine d'être vécues", et qui ont été tués dans des "instituts euthanasiques" conçus avec chambre à gaz dans des institutions médicales, crimes de "l'extermination biologique des Juifs" et des autres groupes humains politiquement sélectionnés par les criminels, les Tziganes, et aussi les homosexuels. L'histoire de ces crimes nous aident à comprendre que "les hommes normaux ne savent pas que tout est possible", comme l'analyse D. Rousset dans *L'Univers concentrationnaire*.

Si, comme Y. Ternon le demande pour "que le XX^e siècle ne soit plus, comme ce siècle qui s'achève, le temps des Etats criminels", un projet de centre de recherche sur le génocide s'impose "comme outil

Il ne suffit pas d'énoncer que le génocide juif est unique, encore faut-il démontrer la césure qu'il représente dans l'histoire humaine, l'atteinte portée à cette couche fondamentale de la relation entre les hommes qu'Habermas a décrite, et qu'avant lui, Th. Adorno exprimait par cette formule souvent reprise selon laquelle... "depuis Auschwitz, la mort signifie avoir peur de quelque chose de pire que la mort".

La comparaison, b-a ba de l'historisation, n'est pas pour autant synonyme de mise à plat. Le génocide juif est un objet d'histoire comme un autre, même si son enseignement va au-delà de la seule transmission de mémoire. Mais cet enseignement n'est possible qu'à la condition d'avoir explicité l'unicité de son objet. En même temps qu'il faudra montrer qu'il est aussi, l'aboutissement d'un processus intellectuel d'exclusion propre à la pensée européenne, et plus encore allemande. Encore faut-il analyser l'antijudaïsme/antisémitisme comme forme singulière du racisme, accepter la plongée dans l'irrationnel qu'est toujours la pulsion anti-juive, et, pour ce faire, dépasser les schémas d'une pensée mécaniste et réductrice : "se déprendre du connu" (Foucault). Enfin, enseigner la période en fonction de l'issue finale, c'est fausser la perspective et donner l'impression d'une progression calculée et inéluctable vers l'aboutissement que l'on sait. Vision réductrice du national-socialisme, empreinte d'une téléologie ancienne, explication du passé par les fins dernières de l'histoire, tandis que l'histoire humaine reste, au contraire, une multiplicité d'incertitudes et de possibles avortés.

Nonobstant la vision polonaise de l'histoire, et la vulgate communiste d'après 1948 (qui ne connaît que des "victimes du fascisme"), il existe bien une mémoire juive d'Auschwitz.

L'univers stalinien s'écroule sous nos yeux, mais il résiste encore dans les consciences : on ne se déprend pas facilement de ses mythes, tant la déconstruction intellectuelle s'apparente souvent à une déconstruction biographique.

Enseigner Auschwitz, c'est veiller au strict usage des termes quand on sait que tout dérapage sémantique est un détournement de sens. Enseigner Auschwitz, c'est tenter de se déprendre des clichés rassurants qui, au terme du formidable affrontement du Bien et du Mal, voient le Bien l'emporter en 1945. Il faut aussi enseigner que la Justice n'a pas tout à fait triomphé en 1945... Tout comme il faut aussi se déprendre de l'émotion moralisante, et, à elle seule, inopérante... Seul le travail historien édifie une digue civique, aussi fragile soit-elle, quand la pornographie du cadavre choque, n'explique pas, et balayée par l'"actualité" suivante, s'oublie à tout coup.

S'adresser à des enfants, à des adolescents, n'implique pas qu'on sacrifie au lamento moraliste, conformiste et convenu des bons sentiments sur les malheurs du monde, ses catastrophes "naturelles", ses massacres et ses souffrances dont la shoah forme un maillon de la chaîne... La relativisation, comme l'enfer, est pavée de bonnes intentions.

Georges Bensoussan

L'enseignement de la Shoah
in *Les Temps modernes*, février 1992

Le Code de Nuremberg 1947

- 1 Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir, qu'elle doit être laissée libre de décider sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contrainte ou de coercition. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus et les conséquences pour sa santé ou sa personne qui peuvent résulter de sa participation à cette expérience.
L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.
- 2 L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens ; elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.
- 3 Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions à l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus, l'exécution de l'expérience.
- 4 L'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance et tout dommage physique ou mental non nécessaires.
- 5 L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a une raison *a priori* de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.
- 6 Les risques encourus ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.
- 7 On doit faire en sorte d'écartier du sujet expérimental toute éventualité si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.
- 8 Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent.
- 9 Le sujet humain doit être libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience s'il estime avoir atteint le seuil de résistance mentale ou physique au-delà duquel il ne peut aller.
- 10 Le scientifique chargé de l'expérience doit être prêt à l'interrompre à tout moment s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.

Extrait du jugement du Tribunal militaire américain, Nuremberg, 1947. Cas K. Brandt *et al.* Traduction française (revue) in F. Bayle, *Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Neustadt (Palatinat, Commission scientifique des crimes de guerre, 1950).

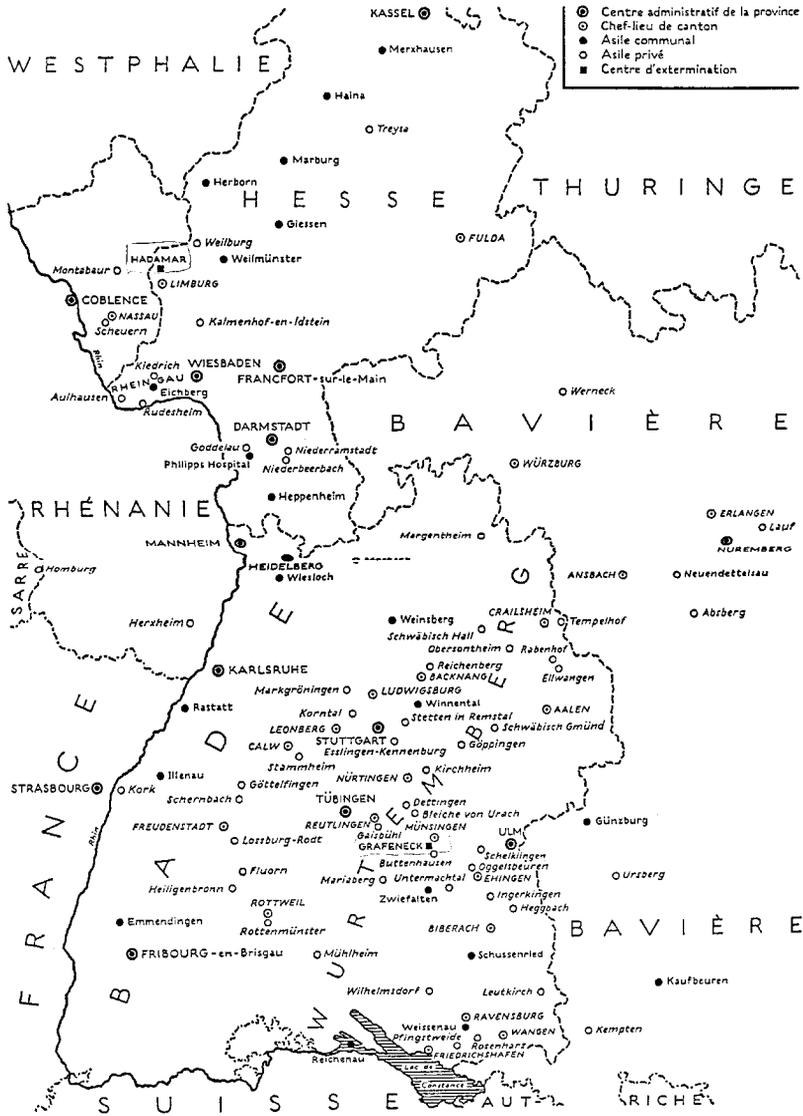


Mémorial de Grafenek (1989)

dont la communauté internationale a besoin” face aux problèmes d’intervention internationale que nous connaissons aujourd’hui, il serait essentiel d’intégrer dans ce projet la commémoration des procès de Nuremberg et l’apport du CDJC et du Mémorial du Martyr Juif Inconnu pour répondre à ce besoin.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 H. Arendt, *L’image de l’enfer* (1946), in *Auschwitz et Jérusalem*, traduit de l’allemand et de l’anglais par Sylvie Decourtine-Denamy, Paris, Éditions deux-temps Tierce, 1991.
- 2 *Les origines du totalitarisme*, est composé en trois parties : *Sur l’Antisémitisme* traduit de l’anglais par M. Pouteau (1973), *l’Impérialisme*, traduit de l’anglais par M. Leiris (1982), *Le Système totalitaire*, traduit de l’américain par J.L. Bourget, R. Davreu et P. Lévy, 1972 (Collection Points Politique).
- 3 H. Arendt, Compréhension et politique, in *Esprit*, Hannah Arendt. L’exploration de la modernité. La passion de la démocratie, juin 1980. traduit de l’anglais par M. Brenas, J. Bureau et A. Enegren.
- 4 Mireille Delmas-Marty, *Raisonner la raison d’Etat. Vers une Europe des droits de l’homme*, Paris, PUF, 1989.
- 5 N. Postel-Vinay, Eclipses de la médecine. Une mémoire essentielle, *Tribune médicale*, numéro hors-série, décembre 1990. Série d’articles publiés en 1989-1990. C. Ambroselli, *L’éthique médicale*, Paris, PUF, 1988, et *le Comité d’éthique*, Paris PUF, 1990 (Que-sais-je ? n° 2422 et 2544). Cendres mêlées. Questions posées par l’histoire des crimes contre l’humanité et la mémoire des morts, 1943-1996, in *Des noms aux cendres : Industrie, éthique et crime contre l’humanité*, *Le Monde Juif*, n° 151, mai-août 1994.
- 7 Médecins du Monde. premières assises de tous les médecins du monde face aux crimes contre l’humanité, Paris, mars 1993.
- 8 David Rousset, *L’Univers concentrationnaire* (1947), Paris, Ed. Minuit, 1965.



Carte des asiles allemands in Y. Ternon

Deuxième partie

Hommage au Centre de Documentation Juive Contemporaine et au Mémorial du Martyr Juif Inconnu

Des procès de Nuremberg au Tribunal pénal international

Apprendre à lutter contre les crimes contre l'humanité pour construire nos nouveaux droits de citoyens du monde nécessite de comprendre comment certains criminels ont été jugés, comment ces jugements ont été pensés, élaborés, mis en application, et comment cette application a structuré de nouveaux droits internationaux. Les multiples archives et documents recueillis, classés, retenus comme preuves aux procès de Nuremberg et dans les autres procès des criminels de guerre accusés de crimes contre l'humanité (documents d'archives, publications officielles, films, albums de photos, livres, journaux...) sont des outils essentiels à cette compréhension.

Pour l'honneur et la gloire du peuple juif

(21 avril 1944)

Le 19 avril était le jour anniversaire du début du soulèvement armé des Juifs dans le ghetto de Varsovie. Alors que les nazis croyaient qu'il s'agirait d'une affaire de quelques heures, ils furent confrontés à une grande bataille qui dura plusieurs semaines. Ce que nous étions enclins, dans notre pusillanimité, à prendre pour une explosion locale de désespoir, se révéla être bientôt le commencement d'une série de rebellions armées dans les camps de concentration et les ghettos, auxquelles l'organisation de bandes de guérilleros juifs emboîta très vite le pas avec son propre drapeau juif. Ce pourquoi les Juifs du monde entier et avant tout ceux du *yishouv* de Palestine avaient pétitionné depuis des années, à savoir la constitution d'une armée juive, se trouva soudainement accompli par ceux dont on attendait le moins qu'ils agissent, et qui n'avaient d'autre issue que d'aller à l'avenir peupler les asiles et les sanatoriums – meurtris dans leur chair et leur esprit – en qualité de bénéficiaires de la charité du judaïsme mondial. Ceux qui, l'année précédente, désespérés, appelaient au secours et étaient les victimes sans défense de la barbarie, qui étaient condamnés à terminer un jour leur existence en qualité de bénéficiaires de la charité étrangère, s'étaient résolus du jour au lendemain à s'aider eux-mêmes, et, en tout cas, à aider le peuple juif. S'il ne pouvaient pas être immédiatement sauvés, tout au moins voulaient-ils, selon leurs propres termes, sauver "l'honneur et la gloire du peuple juif". C'est ainsi qu'ils mirent un terme à la situation de paria du peuple juif en Europe et qu'ils trouvèrent leur place en ayant les mêmes droits que les autres peuples européens dans le combat pour la liberté.

Hannah Arendt

Mais ce travail traditionnel de procédures pénales au niveau national devenait ici révolutionnaire à plusieurs titres au niveau international. Les textes présentés ici en témoignent en apportant des éléments de formations civiques qui sont à travailler pour les intégrer dans les formations qui en sont dépourvues.

Une “conception révolutionnaire de l'infraction individuelle” : “les sujets actifs de l'infraction qui peuvent être maintenant des personnes représentant l'Etat et agissant en son nom”, lit-on dans le traité de “*Droit international public*” de N. Quoc Dinh, P. Daillet et A. Pellet. Cette conception révolutionnaire tente de faire justice face aux crimes nouvellement conçus, planifiés, exécutés dans des appareils d'Etat.

Une conception révolutionnaire des archives et documents. Les archives, documents et preuves présentés dans les procès de Nuremberg que nous avons à comprendre, ce sont les systèmes politiques nationaux et internationaux qui font, avec les gens, comme si ils n'existaient pas. Ce sont les multiples schémas des différents appareils d'Etat comme celui reproduit ici de “la hiérarchie du III^e Reich, et les services de santé”, issu du livre de F. Bayle, ou encore comme “*Mein Kampf*”, un “document” à lire pour apprendre à former sa propre position éthique contre un texte diffusé impunément en allemand et dans d'autres langues sans que les crimes contre la condition humaine qui y étaient conçus n'aient été suffisamment dénoncés pour empêcher leur planification et leur exécution. Ce sont des télex envoyant en “déportation”, c'est-à-dire en tuant, par crimes contre l'humanité, des colonies d'enfants juifs. Ce sont des rapports sur la destruction des ghettos en Pologne, qui annoncent qu'ils ne sont plus, au moment où le monde les découvre parce qu'ils découvrent ceux qui ont été tués comme “l'avant-garde d'un peuple”, comme le dira H. Arendt, un an plus tard, en 1944, pour leur rendre hommage.

Une conception révolutionnaire des archives dans la volonté même des criminels qui nous obligent à revoir à la fois notre conception de l'histoire et de la mémoire, des archives et des traces, “des noms et des cendres”, comme l'indiquait le titre d'un des derniers numéros du *Monde Juif*. Nous avons à travailler l'histoire de ces nouvelles conditions humaines qui laissent faire des génocides au nom d'une “amélioration de la race”, – ou plus généralement d'une “amélioration de la santé ou de la vie humaine”, – et d'une menace d'extermination des “races supérieures” par des “races inférieures”, ou plus généralement des “plus doués” par des “moins doués”.

Il faudra revenir encore sur cette “condition humaine” que H. Arendt analysait au lendemain de son travail sur “les origines du totalitarisme”, ou sur les travaux de M. Foucault pour comprendre cette “conception révolutionnaire” du “bio-pouvoir”, ce renversement du “vieux droit de

faire mourir ou de laisser vivre” auquel “s’est substitué un pouvoir de *faire vivre ou de rejeter dans la mort*” (*Histoire de la sexualité*). Ce renversement ne pouvait être conçu que par des appareils d’Etat devenus criminels, au nom de nouveaux sentiments humanitaires fondés sur de nouveaux “racismes” qui ont contribué au renversement d’un crime traditionnel. Il ne pouvait être conçu et mis en œuvre qu’avec des pressions professionnelles multiples, des bureaucraties rodées à la discipline, et l’instauration de “cette grande technologie à double face – anatomique et biologique, individualisante et spécifiant, tournée vers les performances du corps et regardant vers les processus de la vie –” qui “caractérise un pouvoir dont la plus haute fonction désormais n’est plus de tuer mais d’investir la vie de part en part”.

Ce travail d’histoire et de mémoire est d’abord un travail de justice internationale pour juger démocratiquement les nouveaux criminels qui étaient chefs d’Etat, ministres, administrateurs, médecins, juristes ou industriels. Juger et comprendre cette nouvelle volonté criminelle qui se croit hors de poursuite pénale parce qu’elle n’est pas pensée pour ce qu’elle signifie dans les affaires humaines. Non plus tuer en respectant les ennemis que l’on tue, mais tuer en ne respectant plus ni “les ennemis” que l’on tue, ni les morts qu’ils sont devenus, ni même les traces qu’ils laissent nécessairement de par ce qui leur a été donné en naissant dans le monde des humains. Ce sont ces nouvelles conceptions des “amis” et des “ennemis”, de la vie, de la mort, de la santé, des maladies et du “meurtre”, des “sentiments humanitaires” et des “traces” issues de ces nouvelles conceptions et de ces nouveaux crimes qui sont à travailler au regard de ce que c’est que d’avoir un corps dans la pensée et les nouvelles pratiques politiques occidentales.

Nous avons à étudier les développements de ce “bio-pouvoir” qui transforme les amis en ennemis, qui transforme la vie en nouvelles formes de crime, qui sape les fondements démocratiques des Etats modernes et qui pervertit les positions éthiques des citoyens. Il ne s’agit plus de refaire des théories sur les nouvelles “raisons d’Etat”. Il s’agit plus spécifiquement de tenter de poser, avec d’autres, ces nouvelles questions d’actualité qui sont aussi des questions d’histoire, des problèmes éthiques, épistémologiques et politiques, là où elles peuvent être posées, – comme cela a été le cas dans l’enceinte des Tribunaux dont la mission était de juger les criminels accusés de ces nouveaux crimes, et comme cela a déjà été fait dans ces lieux d’une justice internationale fondée sur un travail civique et politique d’histoire et de mémoire, comme cela se fait au CDJC et au Mémorial du Martyr du Juif Inconnu, à Yad Vashem ou au Mémorial américain de l’Holocauste.

*

* *

Dans les lectures que nous pourrons faire des textes présentés ici, nous comprendrons mieux l'importance des procès. C'est pendant les procès que certaines vérités ont été révélées publiquement. C'est aussi pendant les procès que les gens ont commencé à penser cette nouvelle criminalité qui détermine de nouvelles limites aux relations de pouvoirs civiques et politiques. Avant et après Nuremberg, les limites des relations de pouvoir entre les Etats de droit ne sont plus les mêmes, les relations de pouvoir entre les Etats et les peuples ne sont plus les mêmes. Les relations de pouvoirs entre les peuples et les citoyens ne sont plus les mêmes. Les relations de pouvoirs entre les peuples qui sont, dans la tradition, des relations internationales gouvernées par les Etats, deviennent des relations civiques internationales pour pouvoir poursuivre les criminels d'Etat, ou venir en aide à des peuples en danger. Les relations de pouvoir entre les citoyens, qui sont dans la tradition, des relations nationales, deviennent des relations internationales qui contournent les résistances des Etats, pour pouvoir venir, là aussi au secours des citoyens ou des peuples en danger.

Ces nouvelles relations de pouvoirs qui construisent de nouveaux droits internationaux s'inscrivent de plus en plus souvent, et cela depuis les procès de Nuremberg, celui des grands criminels de guerre, des médecins et des autres criminels, dans des pratiques de droit, comme celles d'Amnesty international ou des pratiques médicales comme les actions des nouvelles associations médicales comme Médecins sans frontière ou Médecins du Monde. L'éthique médicale mise en question à Nuremberg a été aussi mise en question au Biafra, dans la Mer de Chine, à Sarajevo, au Rwanda comme elle est mise en question, sur d'autres questions, avec la création des comités d'éthique avec les réactions nationales et internationales au "Code de Nuremberg".

Malgré ces pratiques chargées de sens qui restent dissociées pour beaucoup, malgré les tentatives de certains pour consolider ces constructions, peut-on être ou devenir citoyens du monde, aujourd'hui, sans un travail historique et politique sur ces relations établies dans la guerre ou dans la paix ? C'est pourtant ce travail, si difficile à faire dans le monde actuel, qui nous mène directement dans la crise de la justice internationale que nous affrontons aujourd'hui encore, et cela malgré les événements du XX^e siècle, mais aussi à la lumière de ces événements. C'est aussi ce travail politique qui nous permettra de construire une justice internationale capable de nous aider à respecter vraiment les autres, sans condition, et à se respecter soi-même à partir de cette condition sans faille, dans un monde où toutes les activités humaines ont été transformées dans un travail qui ne permet plus aucune forme élémentaire de créativité humaine. Ce travail politique qui est à faire sur l'histoire de la justice internationale est un vrai défi à cette "désolation" dans laquelle nous sommes, quand nous n'avons

plus de place dans le monde ou quand nous n'avons plus aucune appartenance au monde, condition générée par les nouvelles dominations totalitaires du XX^e siècle.

La violence de la "désolation" totalitaire, celle d'hier, celle d'aujourd'hui et celle de demain, risque malgré tout, de nous laisser sans droit et sans pouvoir agir là où on a pourtant appris à agir et à réagir contre cette "désolation". Elle nécessite donc qu'on puisse, avec d'autres, comprendre comment notre condition humaine a été manipulée, comme elle l'est et qu'elle peut l'être encore, par des régimes politiques qui ont généré des crimes qui ne peuvent être ni compris, ni jugés avec les concepts éthique et politique de la tradition occidentale. Les exercices à faire pour comprendre ces crimes nécessitent un travail commun sur les lectures des témoins, des procès et sur la critique des actions "post-totalitaires" qui s'appuieraient encore, comme c'est souvent le cas, sur des concepts, – une "histoire" et une "nature" – pré-totalitaires.

La lecture des textes présentés dans ce dossier de travail sur l'histoire de la justice internationale face aux crimes contre l'humanité devrait permettre à ceux qui prennent le temps de la faire, de comprendre la pressante incitation des auteurs, acteurs de cette justice en cours, à convaincre les citoyens que nous cherchons à être, à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour participer à ce travail fondamental de la justice. Les incitations de ceux qui ont créé le Centre de Documentation Juive Contemporaine, à qui il est rendu ici un hommage particulier pour la construction de ce lieu fondamental en Europe et dans le monde, convergent avec celles des différents acteurs aux procès de Nuremberg, avec qui ils ont coopéré. Les incitations de ceux qui ont pu, comme Hannah Arendt, confronter les échecs et les apports de ces premiers efforts d'une justice internationale avec les tentatives nationales plus critiques comme celles du procès de Eichman à Jérusalem rejoignent celles de ceux qui ont exercé leur pensée critique sur d'autres tentatives nationales comme celles du procès Barbie à Lyon, en 1987. Ces incitations convergent, avec les premières, pour nous faire comprendre que ni le travail des Etats, ni celui des citoyens n'est fini après les procès qui laissent toujours ouvertes leurs archives et leurs plaidoiries, même quand les jugements sont énoncés et les peines exécutées.

Toutes ces incitations convergent avec celles de ceux qui ont contribué à la création récente d'une nouvelle ère de cette justice internationale, qui ont des résonances nouvelles et qui ravivent notre inquiétude. Ces nouvelles incitations, directement issues des procès de Nuremberg, viennent de la création du nouveau Tribunal pénal international, chargé de juger les criminels de guerre en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Depuis le rapport du "Comité de réflexion sur la création d'un tribunal pénal international appelé à juger des crimes commis

dans l'ex-Yougoslavie", le témoignage des "médecins du monde", celui du Secrétaire général des Nations Unies, jusqu'à celui du procureur du Tribunal, Richard Goldstone sur le fonctionnement du Tribunal, ou les premières réactions précieuses de ceux qui fondent ces nouveaux droits dans une nouvelle conception d'un "droit commun" qui pourrait nous permettre de mieux participer à ces travaux en cours, comme en témoigne Mireille Delmas-Marty. Eclairé, on évalue mieux le travail fait et celui qui reste à faire. Un travail qui se heurte d'abord à un problème d'information.

Les procès de Nuremberg sont l'objet de bibliothèques entières pour étudier leur histoire, celle de leur création, de leur conception, de leur procédures et des réactions suscitées dans le monde par ces travaux. Cette richesse ne signifie nullement que l'accessibilité à ces documents soit facile et encore moins leur travail et leur compréhension qui nécessite des temps civiques et des moyens institutionnels inexistant dans les institutions nationales actuelles, les seules accessibles aux citoyens. Mais l'accès aux informations des procès en cours pose d'autres questions. Tributaires de la presse qui est sollicitée de toute part sans toujours savoir retenir des priorités comme les travaux du Tribunal pénal international, tributaires aussi du manque de moyens donnés à ce tribunal, il nous faut apprendre à "s'informer", le plus souvent seuls, sur des questions essentielles pour la construction d'un monde plus humain, c'est-à-dire un monde où ces questions peuvent être débattues avec d'autres, et les enjeux vraiment traités.

Dans ces conditions, faire relais de travail sur les procès de Nuremberg et les procès en cours des criminels de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda, avec le CDJC et le Mémorial du Martyr Juif Inconnu, c'est consolider les liens humains déjà tissés, dans ces lieux fondateurs des nouveaux droits et d'une éthique plus humaine, entre les vivants et les morts, depuis les procès de Nuremberg et les autres procès des criminels ayant commis des crimes contre l'humanité. C'est établir de nouveaux liens humains entre l'histoire et la mémoire déjà construite avec les procès actuels, pour lesquels, sans ces liens essentiels, on risque de ne comprendre ni les enjeux des procès de Nuremberg, ni ceux du Tribunal pénal international en plein travail de justice internationale. Ces liens sont des liens formateurs pour apprendre à faire ce travail.

Un relais de travail éthique, historique et politique avait déjà été établi entre le CDJC et le Mémorial du Martyr Juif Inconnu et Médecins du Monde, en 1993. Le dialogue s'était alors ouvert, de manière impressionnante, sur plusieurs strates à la fois, celles de l'histoire de la mémoire juive et des procès de Nuremberg, celles de l'appel à la justice de tous les médecins du monde, et celles du travail en cours du Comité de réflexion sur la création d'un Tribunal pénal international.

Dialoguer avec les membres du Comité de réflexion sur la création d'un Tribunal pénal international, comme on a pu le faire, en 1993, en organisant les Premières assises de tous les médecins du monde face aux crimes contre l'humanité, au moment où nous demandions au CDJC et au Mémorial du Martyr Juif Inconnu de nous accueillir pour pouvoir lancer un appel à la justice, nous a permis de mieux comprendre le rôle que des citoyens rassemblés en associations pourraient avoir dans ce travail de justice internationale qui leur est pourtant encore si lointain, en participant notamment à l'instruction des procès.

L'importance de ce temps et les transformations liées à cette nouvelle compréhension des liens entre la médecine, la politique et les droits fondamentaux des êtres humains est maintenant intégrée dans notre fonction médicale. Nous analyserons ces nouveaux liens dans la prochaine contribution sur l'actualité des procès de Nuremberg. Nous continuons, dans notre fonction médicale enracinée dans ses nouvelles responsabilités civiques, à construire ces nouveaux liens sur les traces de ceux dont on a voulu précisément supprimer les traces, et sur les traces de ceux qui ont déjà témoigné de ce travail.

Un film de 6 minutes fait avec le CDJC et le Mémorial du Martyr Juif Inconnu, avec un accueil inoubliable de Vidar Jacobsen pour nous orienter dans le Mémorial, le Centre et ses archives qui nous mettent en crise, a été projeté au début de chaque session de ces premières Assises. Il témoignait de notre volonté à coopérer à un nouveau travail de justice internationale, en construction en Europe en 1993, sur ces mêmes bases de travail. Il témoigne encore de cette coopération essentielle aujourd'hui, entre ces nouveaux lieux de justice internationale, les lieux d'histoire et de mémoire déjà fondés sur les premiers efforts de cette justice comme le CDJC et le Mémorial pour le Martyr du Juif Inconnu, les médecins et les autres citoyens qui veulent construire les institutions médicales et d'autres lieux civiques des Etats modernes sur ces mêmes fondements. Ce travail déjà fait avec le Centre et le Mémorial, avec Médecins du Monde est indissociable de ce travail actuel sur l'éthique médicale et les droits fondamentaux qui est impossible à faire en dehors de ces fondements.

Ceux qui se sont déjà aventurés dans ce travail connaissent les difficultés d'accès aux questions posées. Difficultés pour témoigner comme pour entendre les témoignages. Difficultés de trouver, de rassembler et d'exposer les preuves, difficultés du travail de documentation et d'archive, difficultés de développer des travaux sur les procès eux-mêmes. Toutes ces difficultés sont cumulées dans ce travail de justice internationale, déjà si difficile à faire à partir des bibliothèques existantes sur les procès finis, et auxquelles se rajoutent toutes les difficultés concernant des procès en cours d'un Tribunal pénal international.

De là les bénéfiques inestimables des lieux comme le CDJC lié au Mémorial du Martyr Juif Inconnu, comme Yad Vashem et ses multiples ouvertures de mémoire et d'histoire, ou la création plus récente du Mémorial américain sur l'Holocauste. Ce sont dans ces lieux que certains construisent la mémoire et l'histoire de celles et de ceux à qui d'autres ont cru pouvoir effacer impunément toutes traces après leur mort par crime contre l'humanité, en croyant pouvoir s'approprier leurs "biens", supprimer leurs droits, et effacer leur nom. C'est en construisant cette histoire et cette mémoire que nous apprenons à comprendre une inhumanité passée pour lutter contre une inhumanité à venir. Ce sont dans ces relais essentiels d'histoire et de mémoire qu'un travail de justice peut se poursuivre à partir des travaux déjà faits qui permettent de prévenir de tels "crimes contre la condition humaine", comme l'analysait F. de Menthon à Nuremberg.

Ce travail essentiel fonde toute démarche et tout travail sur l'éthique médicale et la crise des droits de l'homme que cette éthique génère au XX^e siècle, malgré les dissociations persistantes encore entre ces travaux. On peut penser que la lecture de ces différents textes, et le travail que cette lecture suscitera, feront mieux comprendre que des argumentations sur la "bioéthique" ou sur une "éthique médicale" si débordante de problèmes d'actualité qu'on penserait pouvoir en saisir les problèmes, à partir de "données" qui sont des faits scientifiques et techniques, sans prendre en compte les "données" historiques et politiques, plus justes et plus humaines, parce qu'elles concernent simplement les gens eux-mêmes et leurs affaires humaines si difficiles à construire dans le monde actuel.



Organisation des Nations Unies

La Charte des Nations Unies

26 juin 1945

Nous, Peuples des Nations Unies, Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme,

dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter les principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces des-seins.

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.